

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VII.

15 JUIN 1908

No. 12

SOMMAIRE—Communiqués de Mgr l'archevêque : "Canada Ecclésiastique"
'Jardin de l'Enfance"—Bénédiction de la Cathédrale—N. D. de Lourdes,
Man.—L'instruction religieuse dans l'école—Nobles paroles (Bourassa)—
La lutte future—Fédération des Sociétés Saint Jean-Baptiste—Lettre d'un
colonisateur (suite)—Professions religieuses—Nominations ecclésiastiques
—Bienfaiteurs de la cathédrale—Livres reçus—Ding ! Dang ! Dong !—
Aux prières.

DEUX COMMUNIQUES DE S. G. MGR L'ARCHEVEQUE.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A M. DEROME,
POUR LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE.

Monseigneur l'archevêque prie Messieurs les curés et missionnaires résidents de vouloir bien envoyer à M. Derome, qui a fait du *Canada Ecclésiastique* une œuvre si remarquable par les renseignements précieux qu'il renferme pour l'histoire de l'Église au Canada, le nom des prêtres qui ont desservi leur paroisse ou leur mission, et le nom de ceux qui y ont résidé, avec la mention de la durée de la desserte ou de la résidence.

De plus, Messieurs les curés sont priés de vouloir bien, à cette occasion, s'abonner à cette publication annuelle s'ils ne l'ont déjà fait; c'est un encouragement qui est dû à l'auteur infatigable de ce recueil, si précieux pour le clergé.

JARDIN DE L'ENFANCE A ST-CHARLES, MAN.

Monseigneur l'archevêque a autorisé les Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée de St-Boniface à ouvrir un jardin de l'enfance, pour les petits garçons de 7 ans jusqu'à l'époque de la première communion.

C'est une institution qui répond à un besoin réel puisque, chaque année, il y a plus de 30 demandes venant de nos meilleures familles qui veulent fournir à leurs jeunes fils la facilité de se préparer au grand acte de la première communion.

On enseignera à ces enfants le français et l'anglais, et on leur fera un cours commercial élémentaire.

Le prix de la pension et de l'enseignement est de dix piastres par mois, et l'on devra payer trois mois à l'avance.

BENEDICTION DE LA NOUVELLE CATHEDRALE.

4 OCTOBRE, 1908.

C'est le quatre octobre prochain, en la fête du T. S. Rosaire, que nous nous proposons de bénir notre nouvelle cathédrale.

Nous avons choisi un dimanche pour la commodité du peuple; mais nous espérons que tous les curés qui ont un vicaire et que bon nombre d'autres qui pourraient trouver des religieux pour les remplacer, se feront un devoir d'assister à cette fête mémorable pour le diocèse et, nous oserons dire, pour l'Eglise catholique dans le Nord-Ouest et même dans tout le Canada. La nouvelle cathédrale sera un monument de la foi et de la générosité catholiques, et une preuve de sa force et de sa fécondité sur la terre Manitobaine.

Il serait à désirer que des délégués de chaque paroisse viennent affirmer l'union de toutes les églises particulières à l'église cathédrale, qui est la mère de toutes les autres.

La fête se continuera le lundi qui sera le jour des enfants.

† Adélarde, O. M. I.

Archevêque de St-Boniface.

NOTRE DAME DE LOURDES.

Un jubilé local a été accordé par le Saint-Siège à la célèbre basilique de Lourdes en France pour les douze mois de la cinquantième année des apparitions. Or, le Saint-Siège, à la demande de S. G. Mgr Langevin, notre archevêque, a bien voulu accorder la même indulgence du jubilé à l'église de Notre-Dame de Lourdes, dans le Manitoba, mais pour trois mois seulement, à marquer par l'Ordinaire. Sa Grandeur a désigné mai, juin et juillet. On peut donc, durant ces trois mois, gagner l'indulgence du jubilé dans l'église Notre-Dame de Lourdes, en s'y confessant, y communiant, et y priant aux intentions du Souverain Pontife, comme on le peut durant les douze mois dans la basilique de Lourdes en France.

Par un second rescrit, le Saint Père a accordé une indulgence plénière à tous les fidèles qui se confessent, communient et prient aux intentions du Souverain Pontife dans l'église de Notre-Dame de Lourdes, aux cinq fêtes principales de la Sainte Vierge: l'Assomption, l'Immaculée-Conception, l'Annonciation, la Purification, la Nativité.

Les rescrits authentiques concédant ces avantages spirituels de choix, sont datés de Rome le 17 mars 1908, en réponse à une suppli-

que faite le 11 février, au cinquantième anniversaire précis des premières Apparitions de Lourdes: requête que S. G. Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface, voulut bien honorer de sa haute approbation et de ses chaleureuses recommandations. La réponse de la Sacrée Congrégation de la Propagande, comme on le voit, ne s'est pas faite attendre.

Les motifs invoqués par les auteurs de la requête étaient que la paroisse de Notre-Dame de Lourdes, au Manitoba, est la plus ancienne érigée sous ce vocable, dans tout l'Ouest Canadien; qu'elle est devenue vite l'une des plus importantes de la région, où elle se trouve sise en un centre d'abord facile: qu'elle est desservie par une Communauté de Religieux qui chantent régulièrement, en son église l'office quotidien de jour et de nuit. On invoquait, enfin, l'éloignement où se trouvent, de Lourdes en France, les catholiques de l'Ouest Canadien. Le Saint-Siège a jugé ces raisons déterminantes, et il a exaucé la supplique.

Les Canadiens n'auront donc pas besoin de se rendre en France pour accomplir le pèlerinage de Lourdes; ils gagneront les mêmes indulgences en visitant la modeste église des plaines manitobaines, à l'occasion du jubilé cinquantenaire de l'Immaculée-Conception.

Comme Canadiens et catholiques, nous ne pouvons que nous réjouir vivement de cette bonne fortune dont l'Église a favorisé notre Canada catholique, et en remercier la paternelle sollicitude de notre bien-aimé Pontife, tout en félicitant de l'heureuse inspiration qui les guida, S. G. Mgr l'Archevêque de St-Boniface et les RR. PP. Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception à Lourdes.

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DANS L'ÉCOLE.

Faut-il s'étonner de ce que, parmi nos frères séparés, la majorité de la classe peu instruite s'oppose à ce que l'on enseigne le catéchisme dans les écoles, lorsque chez eux, des hommes très en vue, et chez qui on s'attendrait à trouver un meilleur jugement, n'en font pas moins?

Dernièrement, le juge-en-chef Wetmore de Régina, dans un discours prononcé devant la *St Andrews Brotherhood Society* a dit qu'il n'était pas en faveur de l'enseignement religieux dans les écoles, et la raison qu'il apporta pour justifier son attitude, c'est que la grande majorité des instituteurs est, ou incapable d'enseigner la religion, ou indifférente quant à cette matière. D'après lui, la plus grande partie de l'éducation religieuse doit se faire à la maison et le reste à l'église. (*Sunday School.*)

Le bon juge parle comme s'il ignorait les résultats lamentables qu'ont produits les écoles neutres; résultats constatés en France, aux

Etats-Unis et partout où les écoles sans Dieu sont en honneur. N'aurait-il pas, lui-même, souvent constaté dans sa carrière judiciaire que le plus grand nombre des criminels, enfants et adultes, viennent des *écoles sans Dieu*? Si cette instruction religieuse doit venir de la mère, comme le dit le juge, où trouverons-nous, dans quelques années, des *mères* capables de donner cette instruction à leurs enfants, puisqu'elles seront elles-mêmes sorties des *écoles sans Dieu*? Si nos instituteurs ou institutrices ne sont pas qualifiés en cette matière de prime importance, ne faudrait-il pas alors ajouter un cours d'instruction religieuse au programme de l'école normale? S'ils sont indifférents en matière de religion, ne vaudrait-il pas mieux les écarter de l'école, plutôt que de leur payer un gros salaire pour nous former une génération d'incroyants? Et encore, si nos instituteurs ou institutrices n'ont pas les connaissances voulues pour enseigner la religion, pourquoi ne pas leur faciliter la besogne en mettant entre les mains de leurs élèves des livres de lecture comme nous en avons toujours eu dans nos écoles catholiques, et dans lesquels on parle de Dieu et de nos devoirs envers lui, au lieu de ces livres insignifiants d'aujourd'hui, qui ne disent rien ni au cœur ni à l'âme mais ne parlent que de bêtes? Pas fort logicien ce bon juge! Faute de bonnes raisons il en donne de mauvaises.

Pourquoi ne pas dire de suite qu'il n'est pas en faveur de l'instruction religieuse dans les écoles, parce qu'il sait que l'école sans Dieu est le plus court chemin, le plus sûr qui conduise à l'athéisme. Voudrait-il, avec bien d'autres, y conduire la génération qui grandit?

Si les écoles neutres sont si recommandables, pourquoi un grand nombre de protestants préférèrent-ils envoyer leurs jeunes filles aux couvents de nos religieuses?

Ce qui est encore plus déplorable, c'est que certains catholiques osent, sans rougir, crier bien haut, que notre système actuel d'écoles publiques n'est pas si mauvais que le pensent leurs évêques, mieux informés et surtout plus soucieux du salut des âmes!

Voici un petit fait très significatif arrivé dans nos parages. L'année dernière, un examinateur catholique corrigeant la composition d'examen, en histoire, d'un élève catholique fréquentant l'école publique, ne fut pas peu surpris d'y lire que la révolution anglaise (soit disant réforme du 14^{ème} siècle) avait été causée, en grande partie, par l'ambition du Pape et du clergé catholique romain.

Cet élève catholique est à blâmer, sans doute, d'avoir écrit cette fausseté grossière et insultante; mais il a une excuse, il a appris l'histoire qu'on lui a mise entre les mains! Les grands coupables sont ceux des nôtres qui pourraient s'opposer à ce que l'on introduise dans les écoles des livres menteurs et anti-catholiques, et qui ne le font pas par indifférence et par intérêt politique. Le fait rapporté plus haut (et il

n'est pas isolé) est une preuve de plus que les *soi-disant écoles non-confessionnelles* que l'on nous impose, ne sont rien moins que des écoles protestantes qui ont pour mission de remplir l'esprit de nos enfants catholiques d'idées anti-catholiques.

Et nos catholiques approuvent ou subissent, sans rien dire, ce détestable système d'écoles !

Tournons-nous du côté de Rome et suivons les directions et les enseignements si sages du Pontife Romain; et en attendant l'acte de justice qui nous est dû et qui nous sera rendu, tôt ou tard, suppléons, dans la famille à ce qui manque à l'école. Que l'on reçoive dans chaque famille un journal franchement catholique comme la *Croix* de Montréal, l'*Action Sociale*, la *Vérité* de Québec.

NOBLES PAROLES.

Rendez comme moi hommage au clergé pour le dévouement patriotique qu'il nous a toujours montré depuis des siècles.

Dans l'école, je veux que comme partout ailleurs, la croix du Christ domine en maîtresse.

5000 personnes applaudirent à ces paroles prononcées par M. H. Bourassa, dans un discours au Monument National le 25 mai 1908.

LA LUTTE FUTURE.

La Croix de Montréal, 2 mai 1908.

Une lutte redoutable et inévitable se prépare, au Manitoba, sous l'influence incontestable des loges, en vue de renverser aux prochaines élections provinciales le gouvernement dont l'honorable M. Roblin est le chef.

L'immense majorité des Canadiens-français et des catholiques ont jusqu'ici donné leur appui à ce gouvernement dont la loyauté, en matière scolaire, mérite quelque considération.

L'honorable M. Roblin, qui est anglais et protestant, a récemment encore voulu donner une certaine preuve de cette loyauté en repoussant, après un admirable et viril discours de M. J. Bernier, député catholique de St-Boniface, le régime inconstitutionnel et odieux de l'école forcée, que le parti libéral — au nom sans doute de la liberté ! — cherche à imposer au Manitoba, après avoir déjà, sous la poussée des loges, déchiré, en 1890, sous le ministère des FF. Greenway, Clifford, Sifton, Cameron et autres, le pacte constitutionnel et détruit l'enseignement public confessionnel pour y substituer l'école dite neutre, c'est-à-dire non-chrétienne ou plutôt sans Dieu.

On sait que grâce à cette loi néfaste, aussi liberticide qu'attaquatoire aux droits sacrés des catholiques, en matière d'éducation, les *Dio-*

Commandements de Dieu n'étaient plus enseignés, en 1907, dans les écoles publiques neutres du Manitoba que dans une école sur cinq.

Un assaut décisif s'organise dans le camp libéral — devenu, hélas ! au Manitoba, le camp maçonnique et orangiste — contre le parti et le gouvernement Roblin, coupables de ne pas vouloir aggraver la situation scolaire, déjà si déplorable, et de ne pas se prêter à une plus grande oppression contre les populations canadiennes-françaises.

A sa session de l'an dernier, le parti libéral qui vient de fonder un troisième organe *sui generis* de langue française, cette fois-ci, à St-Boniface même, avait ajouté à son programme la création d'un nouveau ministère, celui de l'instruction publique, et le vote d'une loi rendant l'école publique neutre obligatoire, en vue spécialement de fermer si possible les écoles catholiques libres.

Le gouvernement Roblin a cru devoir faire une concession à la doctrine orangiste de l'éducation d'Etat, *One flag, one school*, en créant lui-même un ministère de l'instruction publique dont le chef nominal est l'honorable M. Caldwell, député de Brandon et secrétaire provincial, mais dont la vraie cheville ouvrière est un fr... m... nommé Fletcher, secrétaire du bureau de l'instruction et de l'Advisory board, ou bureau officiel central des écoles publiques.

Ce secrétaire paraît vouloir jouer, au Manitoba, un rôle analogue à celui que le trop célèbre F.: Goggin joua sous le ministère Greenway, lors de la sécularisation des écoles publiques et de la confiscation des fonds des écoles confessionnelles catholiques.

On sait que ce même Goggin est le véritable auteur des fameuses ordonnances qui, de 1901 à 1905, dans l'Ouest, ont transformé machiavéliquement les écoles provinciales en écoles de l'Etat neutre, séparées seulement de nom, comme il s'en vanta publiquement en 1905, à Toronto, à l'époque où Sir Wilfrid Laurier après avoir fait un pas en avant dans le sens de la liberté religieuse et scolaire, garantie par la constitution, opéra en arrière ce pas qu'il baptisa pompeusement de *compromis honorable*, tout en avouant honteusement, qu'il venait de sacrifier les droits des canadiens-français en matière de langue et de religion.

C'est sous la mystérieuse influence des loges que ce compromis fut bâclé et c'est le F.: Clifford Sifton, ministre démissionnaire (et pour cause) du cabinet Laurier, qui fut le réel auteur responsable de la clause No 2, mettant au cou des populations catholiques la corde honorable dont les loges comptent bien faire, peu à peu, un nœud coulant...

LE CANDIDE CANDIDAT.

Eh ! bien, ce Sifton, qui pue au nez même des protestants honnêtes, cet ancien collègue du F.: Greenway, le parti dit libéral du Manitoba vient de l'appeler à sa rescousse....

On annonce, en effet, que l'inspirateur de la *Free Press* de Winnipeg, subsidiée si largement du chef de publicité officielle par le gouvernement d'Ottawa va poser, aux élections futures, sa candidature odieuse, soit à Brandon, soit à Winnipeg même...

LA LOI AYLES WORTH-SIFTON.

Et pour préparer cette lutte, dans laquelle les électeurs catholiques de toute langue auront à prendre une part énergique, car il s'agira d'un combat *pour la vie ou pour la mort*, le gouvernement d'Ottawa prépare une petite loi spéciale, à laquelle le ministre de la Justice fédérale, l'hon. M. Aylesworth, a attaché son nom et auquel celui de Sir W. Laurier sera sans doute accolé glorieusement.

En vertu de cette loi, bâclée par mesure extraordinaire de salut *libéral*, les listes électorales du Manitoba et de la Colombie Anglaise vont être soustraites à la révision provinciale pour passer sous la haute main du gouvernement fédéral, dont les agents, obéissant à la direction occulte du F. Sifton, auront pour mission de *tripatouiller* les listes, d'en retrancher et d'y ajouter des électeurs à leur guise, sous leur responsabilité illimitée, avec la faculté donnée à des *officiers rapporteurs*, choisis *ad hoc*, de marquer les bulletins de vote d'une façon spéciale, quand il s'agit d'électeurs ayant réclamé leur inscription sur les listes *révisées* par les agents *libéraux*, au moment des opérations électorales mêmes.

Ces marques particulières permettront aux *officiers rapporteurs* de reconnaître, au dépouillement, les noms des électeurs *suspects* et de violer ainsi le secret légal du vote...

Cette manœuvre incroyable permettra aussi de *terroriser* le corps électoral indépendant et de le soumettre à des influences louches: *omnia serviliter propter dominationem*, comme disait Tacite.

UN DEFI.

Le dépôt de cette loi au Parlement fédéral, sous le nom d'Aylesworth, mais dont l'auteur véritable n'est autre que le candide candidat Sifton, soulève, au Manitoba, une indignation qui coûtera cher, peut-être, au parti libéral...

Une agitation considérable se produit et M. Roblin vient de défier publiquement, en termes d'une grande précision, l'ancien collègue F. Greenway et de Sir Wilfrid Laurier, de discuter contradictoirement la loi Sifton-Aylesworth devant le corps électoral libéral, conservateur et indépendant.

Soyons convaincus que M. Clifford Sifton ne relèvera pas ce défi.

LE PROJET FLETCHER.

Pendant cette campagne qui commence ardente et générale, on prépare, au fond du cabinet Fletcher, au bureau de l'instruction, une autre petite loi, dite de "municipalisation scolaire."

Le but de cette réforme est de *bureaucratiser* aux mains de l'Etat, la direction et la gestion des écoles publiques, en détruisant toutes les commissions scolaires locales et en y substituant une commission scolaire *municipale* placée directement sous la haute main du secrétaire en question.

Ce projet, savamment préparé et muni des apparences les plus inoffensives, est actuellement soumis à la discussion d'une *section* de l'administration de l'*Educational Association* du Manitoba, organisation dans laquelle il se pourrait qu'on découvrit de *petits tabliers* et de *petites trueries*, chers à certains *réformateurs* de l'instruction publique, dans la province de Québec...

C'est pendant les vacances de Pâques que ces messieurs de l'*Educational Association* ont étudié le projet Fletcher, à Winnipeg, et, comme le résultat de leurs *travaux* n'est pas encore connu, nous en reparlerons dans une étude ultérieure.

LE DISCOURS DE J. BERNIER.

Le club Cartier de St-Boniface, vaillante association de lutteurs catholiques, vient de publier, à grand tirage, le viril, éloquent et irréfutable discours, prononcé le 15 janvier dernier, devant la Chambre provinciale du Manitoba par M. J. Bernier sur l'instruction obligatoire.

C'est une excellente propagande destinée au corps électoral de langue française.

La *Société de publications catholiques* de Winnipeg entreprendra peut-être prochainement la propagande de ce discours lumineux, en langue anglaise, car il importe d'éclairer tous les électeurs du Manitoba, sans distinction de langues, en vue de la bataille qui se prépare, et pour laquelle l'ennemi forme des armes déloyales, qui se retourneront contre lui, si les électeurs honnêtes savent faire leur devoir et donner le grand coup de balai de la fin...

UN PATRIOTE.

FEDERATION DES SOCIETES ST-JEAN-BAPTISTE ET DES AUTRES SOCIETES.

Son Excellence Mgr le Délégué Apostolique dans une lettre à Mgr l'Archevêque de St-Boniface veut bien dire un mot de la fédération de toutes les sociétés paroissiales de St-Jean-Baptiste que l'on a établies dans notre Province, mot suave et encourageant. Ayant mentionné cette fédération, Mgr le Délégué Apostolique ajoute: "Je suis tout à fait en faveur d'une union des forces catholiques dans le but de défendre et promouvoir les intérêts religieux et moraux de notre population. Une telle organisation sera particulièrement avantageuse pour votre province où les droits des fidèles aux écoles catholiques ont été violés. Je félicite Votre Grandeur de ce qui a été fait. Puis

Son Excellence parlant de la fédération de toutes les sociétés catholiques veut bien indiquer pour base les trois points suivants:

1o La fédération ne doit avoir qu'un seul objet: défendre et promouvoir les intérêts religieux, abstraction faite des fins destinatives propres des différentes sociétés fédérées. Chaque société, quelque soit son but particulier, doit s'obliger à prêter ses forces pour obtenir le but commun.

2o Chaque société fédérée doit conserver pleinement son autonomie propre.

3o La fédération doit être sous le contrôle des évêques et, en conséquence, toute action de la fédération, dans le but indiqué, devra préalablement recevoir l'approbation de l'autorité religieuse.

LETTRE D'UN COLONISATEUR DE L'OUEST.

(suite.)

VI

Au retour de cette excursion et à mi-chemin, je trouvai des plateaux superbes, que j'avais déjà notés de loin et que j'ai visités en détail depuis. On peut y établir plusieurs riches paroisses. La terre, que nous avons fouillée en maintes places, est excellente et donnera certainement les meilleurs résultats. Il n'y a pas de bois mais en retour ni roches, ni broussailles. Nous y avons bu de bonne eau de source. Les plateaux sont d'ailleurs coupés par un ruisseau qui ne tarit jamais. Les vieux chasseurs m'ont affirmé qu'ils y avaient vu du charbon, maintenant caché sous un éboulement au bord du Creek.

VII

Alors, certain de pouvoir indiquer aux catholiques des centaines d'homesteads à terre fertile, faciles à cultiver, riches d'avenir puisqu'ils sont situés sur un tracé de chemin de fer, je suis revenu à la maison prendre un groupe de braves gens qui attendaient mes appréciations. En l'Octave de l'Assomption, après une messe solennelle, nous partons en caravane, wagons, démocrates, cavaliers. Arrivés au centre de ces contrées explorées, au coin de ces plateaux dont je viens de parler, j'explique de mon mieux à mes gens la valeur de chaque place, depuis Willow Bunch jusqu'aux Cypres Hills, et pour fixer leur choix, nous recourons aux lumières d'en Haut. Quel inoubliable spectacle ! Dans cette vallée, depuis si longtemps déserte et silencieuse, un autel est dressé rustique et pittoresque, mais tout doré par les rayons du soleil levant, me rappelant et amenant sur mes lèvres la devise de mon bien-aimé professeur de rhétorique, Mgr Leroy: "O Oriens veni et illumina !" Tandis que je célèbre le St Sacrifice de la messe, des voix fraîches et sonores font tressaillir les échos endormis. MM. Lescé et Brund, deux jeunes Canadiens, accompagnés par un violon-

niste français, M. Barrot, exécutent de très jolis motets latins. Puis tous ensemble, sans dissimuler quelques larmes d'émotion, entonnent à l'unisson et font vibrer le cantique suivant, improvisé pour la circonstance. Air: C'est le mois de Marie!

Refrain:

Désormais, tendre Mère,
C'est ici ton séjour,

1er couplet.

Dans cette immense plaine
Nous venons tout joyeux,
Te tailler un domaine
Douce Reine des Cieux,

3ème couplet.

O Toi que l'on implore
Quand on veut réussir,
Nous te vouons encore
Nos projets d'avenir.

5ème couplet.

Que dans cette paroisse,
Fondée en ton honneur,
La *Foi* s'implante et croisse
Dans *l'Amour* du Seigneur.

Et sur ce coin de terre
Règnera ton amour.

2ème couplet.

A toi donc, ô Marie!
L'onde de ces ruisseaux,
Et ces vertes prairies,
Et ces riches côteaux!

4ème couplet.

Dans cette colonie
Canadiens et Français
Par toi, Vierge bénie,
Attendons le succès.

6ème couplet.

Qu'enfin, sans défaillance,
Te servant en ces lieux,
Près de Toi *l'Espérance*
Nous mène un jour aux Cieux!
à suivre

PROFESSIONS RELIGIEUSES.

Samedi, le 23 mai, cinq religieuses ont eu le bonheur de se donner au bon Dieu en faisant leur profession au couvent des Révérendes Mères de Notre-Dame des Missions, à Ste-Rose:

Sœur Marie Ste-Laurence, de Brandon; Sœur Marie St-Cyrille, de Yorkton; Sœur Marie St-Fortunat, de St-Eustache; Sœur Marie St-Martial, de Letellier; Sœur Marie Ste-Reine, de Ste-Rose du Lac.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES.

Par décision de Mgr l'archevêque, M. l'abbé E. Labbé est nommé curé de Swift-Current (Rivière du Courant Fort) Sask.

M. l'abbé V. Fyfe est nommé vicaire à la cathédrale, à la place de M. l'abbé Labbé.

BIENFAITEURS DE LA CATHEDRALE.

Couvent de Ste-Anne des Chênes, \$20.00; Un étranger, \$1.00; Dame Quinn, \$2.00; Dame J. Nesbitt, \$200.00; M. J. B. Fortier,

\$10.00; Basile Lorrain, \$1.00; Alfred Richardson, \$10.00; Rév. E. Derome, \$5.00; Les enfants de la paroisse de Wolseley (grains de sable) \$5.00; Rév. Théophile Paré, \$25.00; Un catholique, \$10.00; Rév. F. X. Kavanagh, \$10.00; J. P. Mc Dougall, \$2.25; O. Robidoux, \$2.50; P. Lafrance, \$3.00; R. P. Précourt, \$2.00; Dame D. Falcon, \$0.25; H. Beaudry, \$2.00; E. Mc Caugham, \$2.00; A. Perras, \$2.00; A. Daignault, \$0.50; J. Précourt, \$2.00.

à suivre

LIVRES RECUS.

ROMANS A LIRE ET ROMANS A PROSCRIRE, par l'abbé Louis Bethléem. Ce livre in 80, de 380 pages, est un essai de classification, au point de vue moral, des principaux romans de notre époque (1800—1908). Ce livre aidera les catholiques à comprendre les grands dangers que la littérature contemporaine peut faire courir non seulement à leur foi et à leurs mœurs, mais même à leur instruction générale.

En vente chez M. Oscar Masson, Cambrai.

DE LA CONCEPTION IMMACULEE A L'ANNONCIATION ANGELIQUE, par l'abbé Broussolle. Magnifique volume in 80 à 424 pages, orné de cent gravures. Nous sommes heureux de dire que ce livre apporte une notable contribution aux études Mariales. Il vient à son heure, en cette année du cinquantenaire de N.-D. de Lourdes. Il sera d'un réel secours pour les prédicateurs, les catéchistes, tous ceux, en un mot, qui ne veulent négliger aucun moyen de documenter leur science de la Très Sainte Mère de Dieu.

En vente chez Téqui, à Paris.

DING! DANG! DONG!

Lors du départ de Mgr l'archevêque pour l'Europe, les élèves du pensionnat et de l'externat des Rdes Sœurs de Jésus et de Marie, de cette ville, sont venues s'agenouiller à son passage au moment où Sa Grandeur allait bénir une dernière fois, avant de partir, les Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée. C'est un beau fait qu'il nous fait plaisir de mentionner. A la gare, une députation du comité catholique des sept paroisses de Wiunipeg parmi laquelle se trouvaient le R. P. Portelance, o. m. i., curé de l'église du Sacré-Cœur (française) le R. P. Groetschel, o. m. i., curé de l'église de St-Esprit, (polonaise) le R. P. Philipow, curé de l'église de St-Nicholas, (ruthène) les RR. PP. Camper, Guillet et Poitras, o. m. i., sont venus souhaiter bon voyage à Sa Grandeur. M. l'abbé Cherrier, curé à l'Immaculée-Conception, le R. P. Cahill, o. m. i., curé à Ste-

Marie, le R. P. Drummond, s.j., curé à St-Ignace et le R. P. Dydyk, provincial des Basiliens, avaient déjà salué Monseigneur peu de temps auparavant.

— Le R. P. Charles Ducharme, Supérieur Provincial des Clercs de St Viateur, était de passage à St-Boniface, dans la dernière semaine de mai. Le R. Père est venu visiter l'orphelinat de Makinac dirigé par les Pères de sa communauté.

— Le R. P. Leduc, o. m. i., vicaire général du diocèse de St-Albert, est aussi passé à l'archevêché à la fin de mai.

— Le R. P. Lecompte, s. j., supérieur général des Jésuites au Canada, en route pour le Yukon, s'est arrêté un instant au collège de notre ville, dans la première semaine de mai.

— Beaucoup d'activité règne autour de la nouvelle cathédrale; à l'intérieur, les plâtriers sont à poser le dernier enduit. A l'extérieur, il ne reste plus guère à terminer que les tours, l'une d'elles a été couronnée de sa croix le 1er juin.

AUX PRIERES.

Rde Sœur Azilda, née Prescille Goulet, converse des Rdes Sœurs Grises d'Ottawa, décédée le 12 mai, à Ottawa, à l'âge de 24 ans, après 6 ans de vie religieuse.

— Rde Sœur Imelda, née Philomène Bélisle, auxiliaire des Rdes Sœurs Grises de Montréal, décédée à la Maison-Vicariale de cette ville, le 27 mai à l'âge de 67 ans après 47 ans de vie religieuse.

